Affaires indiennes et développement du Nord canadien

M. Stevens: Madame le président, puis-je conclure des propos du ministre que la question est à l'étude, et qu'il y a possibilité d'en arriver à un accord avec les spécialistes juridico-comptables, de telle sorte qu'un amendement soit mis au point?

M. Turner (Ottawa-Carleton): La question est sérieusement à l'étude, madame le président.

M. Stevens: Passons à une deuxième question de caractère «inflationniste.» Elle concerne les gains de capitaux. Le ministre peut-il dire si la possibilité d'une indexation des gains de capitaux est également à l'étude, pour éviter la spoliation de biens qui pourrait découler des plus-values inflationnistes?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Madame le président, il n'est pas prévu, pour l'instant, d'étendre le principe de l'indexation à d'autres passages de la loi.

Le vice-président adjoint: Comme il est 5 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'étude des initiatives parlementaires.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin)—Le Canadien national—La cession d'une part de la chaîne d'hôtels; le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—La situation économique—Les prévisions budgétaires et le calcul du taux de chômage.

M. Caccia: Madame l'Orateur, la Chambre consentirait peut-être à revenir à l'appel des motions afin de permettre au président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien de déposer le troisième rapport.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La Chambre consent-elle à revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

● (1700)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le président, j'ai l'honneur de présenter le 3e rapport du comité des affaires indiennes et développement du Nord canadien, dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills privés, les avis de motion, les motions (documents) et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PRIVÉS

[*Français*]

TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

LA LOI CONCERNANT L'ASSOCIATION DE TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine) propose: Que le bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International, soit agréé.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Traduction*]

M. McKinley: Madame l'Orateur, tous les partis à la Chambre se sont apparemment mis d'accord pour qu'on appelle la motion, portant production de documents, inscrite au nom du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et sans doute pourrons-nous procéder ensuite à un vote.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

DEMANDE DE COPIE DE LA DOCUMENTATION RELATIVE À LA 1re RÉUNION DES CADRES SUPÉRIEURS DE L'OFFICE DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES ANCIENS COMBATTANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 6 février, de la motion de M. Marshall:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la documentation relative à la première réunion des cadres supérieurs de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, qui s'est tenue, à Ottawa, à la demande du directeur général de cet organisme, du 26 au 29 mars 1973, à savoir: *a*) les plans d'exploitation pour les périodes antérieures et postérieures au 31 mars 1974, dernier délai pour les demandes de nouveaux prêts, *b*) l'application ultérieure de la GPO (gestion par objectif) comme méthode de gestion de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants.